

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES LABORATOIRES D'ANALYSE

Avis de modification aux champs et domaines d'accréditation

NOUVEAUX DOMAINES D'ACCREDITATION

Domaines 10, 153, 154, 156, 241 et 407

De nouveaux domaines sont rendus disponibles aux laboratoires afin de répondre aux besoins d'analyse de plusieurs règlements du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, notamment pour le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40) et le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r. 18).

Eau potable

- Le **domaine 10** comprend les paramètres « fluorures » et « turbidité » du domaine 15 et les paramètres « sulfures », « azote ammoniacal » et « phosphore total » du domaine 17.

Champ : Chimie de l'eau						
Domaine	Paramètre	Unité	CVR ₁ * (%)	Valeurs de l'intervalle de concentration		CVR ₂ (%)
				minimum	maximum	
10	Fluorure	mg/l	5	0,1	8	5
	Turbidité	UTN	15	0,3	25	10
	Sulfures	mg/l	20	0,07	3	10
	Azote ammoniacal	mg N/l	10	0,07	8	10
	Phosphore total	mg P/l	10	0,05	4	10

* CVR = critère de variation relatif

Eaux usées

- Le **domaine 153** comprend le paramètre « sulfures totaux » du domaine 56, les paramètres « couleur » et « pH » du domaine 60 et le paramètre « conductivité » du domaine 67.
- Le **domaine 154** comprend le paramètre « sulfures totaux » du domaine 61 et le paramètre « azote ammoniacal » du domaine 67.
- Le **domaine 156** comprend les paramètres « chlorures », « pH » et « conductivité » du domaine 67 et le paramètre « fluorures » du domaine 69.
- Le **domaine 241** comprend le paramètre « pH » du domaine 217.

Champ : Chimie de l'eau						
Domaine	Paramètre	Unité	CVR ₁ (%)	Valeurs de l'intervalle de concentration		CVR ₂ (%)
				minimum	maximum	
153	Sulfures totaux	mg/l	20	0,09	1	20
	Couleur	U.C.V.	20	5	2 000	15
	pH	unité	0,1*	2	11	0,1*
	Conductivité	µmhos/cm	10	50	10 000	10
154	Sulfures totaux	mg/l	10	1	20	10
	Azote ammoniacal	mg N/l	10	0,5	20	10
156	Chlorures	mg/l	8	20	1 000	8
	pH	unité	0,1*	2	11	0,1*
	Conductivité	µmhos/cm	10	50	10 000	10
	Fluorures	mg/l	5	0,7	20	5
Champ : Chimie des boues, des déchets et des sols						
241	pH	unité	0,2*	2	11	0,2*

* Ces critères de variation relatifs (CVR) sont exprimés en unité de pH.

Domaine 407

Ce domaine est créé pour répondre aux besoins des analyses prévues au Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r. 4.1) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Champ : Chimie de l'air						
Domaine	Paramètre	Unité	CVR ₁ (%)	Valeurs de l'intervalle de concentration		CVR ₂ (%)
				minimum	maximum	
407	Fluorure particulaire	mg F total	10	5	50	10

Les laboratoires qui souhaitent obtenir l'accréditation pour ces nouveaux domaines doivent en faire la demande à la Direction de l'accréditation et de la qualité en remplissant le formulaire *Demande d'accréditation* (FO-12-01-02) disponible à l'adresse <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/pala/>.

Les frais associés à ces demandes correspondent à la tarification en vigueur telle que décrite au document *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse* (DR-12-TARIF). Les documents *Champs et domaines d'accréditation* (DR-12-CDA), *Critères de variation relatifs* (DR-12-CVR), *Grille de correspondance entre les domaines d'accréditation et les Règlements et autres documents normatifs* (DR-12-GCDR) ainsi que les autres documents associés ont été révisés afin d'inclure ces changements.

Tous ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/pala/>.